

EDUCATION ET FORMATION EN AFRIQUE : LA NECESSITE D'UNE PROFESSIONNALISATION DU METIER D'ENSEIGNANT

TIONYELE FAYAMA

CHERCHEUR AU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
TECHNOLOGIQUE (CNRST)

tionyale@yahoo.fr

ERIC ZONGUI KI

DOCTORANT EN SCIENCES DE L'EDUCATION AU LABORATOIRE DE
PSYCHOPEDAGOGIE, POLITIQUE EDUCATIVE, ANDRAGOGIE, MESURE ET
EVALUATION (LAPAME) DE L'UNIVERSITE NORBERT ZONGO

Résumé

*Cette réflexion se veut une contribution qui établit un lien étroit entre formation et éducation. En effet, compte tenue de la crise de l'autorité de plus en plus croissante à l'école, de l'insuffisance des résultats scolaires, du rôle social et pédagogique de l'enseignant, la formation devient incontournable pour la professionnalisation du métier d'enseignant. Cette théorie repose d'une part sur le postulat **qu'il** ne suffit pas d'avoir un diplôme académique pour prétendre enseigner sans un minimum de formation initiale. D'autre part, un enseignant sans formation pédagogique manque d'outil pour asseoir son autorité et le maître dont la formation est insuffisante éprouve des difficultés pour communiquer avec ses apprenants. C'est ainsi que la formation est un outil de professionnalisation qui permet à l'enseignant d'acquérir des compétences, de maîtriser les contenus et des méthodes didactiques et pédagogiques, d'organiser et de maintenir la discipline en classe. Bref, la qualité de l'enseignant dépend de la qualité de sa formation pédagogique.*

Mots clés : formation, autorité, professionnalisation, éducation, politique

Abstract

This reflection is intended as a contribution that establishes a close link between training and education. Indeed, in view of the growing crisis of authority in schools, the inadequacy of school results, and the social and pedagogical role of the teacher, training is becoming essential for the professionalization of the teaching profession. This theory is based, on the one hand, on the premise that it is not enough to have an academic degree to claim to teach without a minimum of initial training. On the other hand, a teacher without pedagogical training lacks the tools to establish his authority and a teacher with insufficient training has difficulty communicating with his learners. Thus, training is a tool for professionalization that enables the teacher to acquire skills, master the contents and didactic and pedagogical methods, organize and maintain discipline in the classroom. In short, the quality of the teacher depends on the quality of his or her pedagogical training.

Key words: training, authority, professionalization, education, politics

Introduction

Aujourd'hui, le lien entre formation et éducation est de plus en plus remise en cause par des politiques éducatives consistant à recruter des enseignants parmi les étudiants qu'on envoie en classe sans formation initiale préalable. De telles politiques sont aussi décriées par les professionnels de l'éducation qui s'interrogent sur la qualité de l'enseignement dans un tel contexte. Dès lors, nombreux sont les chercheurs en éducation qui se demandent : quel lien faut-il établir entre la formation et l'éducation ? En d'autres termes, celui qui est chargé d'éduquer a-t-il besoin nécessairement de formation professionnelle ? La réponse à cette question est fondamentalement d'ordre théorique.

Ainsi, en s'inspirant de la théorie de la professionnalisation de l'enseignement, cet article montre que la formation pédagogique est indispensable à l'enseignant pour améliorer les résultats scolaires et à assoir une autorité pédagogique fondée sur la maîtrise du savoir, des méthodes y relatives, le contexte social et culturel de l'enseignement. C'est par la formation qu'on acquiert ces compétences et devenir professionnel.

Données et méthodes

La méthodologie utilisée dans l'écriture de ce papier a été essentiellement une analyse documentaire. Cette revue documentaire a concerné l'existant en matière de professionnalisation de l'enseignant et de son métier, le rapport de l'enseignant à la formation et l'épicentre du transfert de connaissance qui est la pédagogie à travers la littérature savante, mais aussi la littérature grise que sont les rapports, les évaluations, articles scientifiques, documents de travail, thèses et autres mémoires. Pour y arriver, des fiches de lectures ont été élaborées et renseignées en fonction des objectifs de la recherche.

La posture d'analyse s'est bâtie sur un corpus thématique d'analyse (Dumez, 2016) qui a organisé le travail en axes d'étude. La théorie d'analyse thématique de Dumez (2016) nous semble adaptée et rigoureuse sur le plan méthodologique. L'auteur soutient pour finir que la revue de littérature relève d'une rigueur méthodologique en ce sens que « l'originalité peut porter sur le travail empirique, sur un point de vue nouveau, sur un croisement d'approches, de disciplines ou un choix méthodologique ». (Dumez, 2016, p 3)

Résultats et analyse critique des données

L'état de la question sur la nécessité d'une professionnalisation du métier d'enseignant en Afrique montre que cela doit passer par la formation pédagogique, un moyen de renforcement et d'acquisition des compétences par l'enseignant. La substance de cette réflexion est déclinée sous forme d'axes thématiques dans les lignes ci-après.

La formation pédagogique pour la professionnalisation de l'enseignant

C'est l'échec de la formation pédagogique qui engendre la crise de l'autorité, remarque (Lombard, 2019). Il justifie cet échec par deux principales raisons. D'un côté, le maître ne sait pas transmettre le savoir (littéraire, scientifique, artistique et technique), il ne connaît pas les élèves, de l'autre. D'où la nécessité de former l'enseignant à la pédagogie c'est-à-dire lui enseigner les techniques de la communication, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et la sociologie de l'éducation. En effet, cette formation pédagogique consiste à étudier les aspects relationnels et contextuels de l'enseignement et d'avoir la maîtrise du contenu et des méthodes d'enseignement. Car un maître n'a d'autorité que s'il fait autorité dans son domaine de compétence (Ki, Fayama., 2019). Il doit prouver aux élèves, qu'il maîtrise parfaitement ce qu'il enseigne, une démonstration, un schéma, un thème, une dissertation. En fait, un maître sans formation pédagogique manque d'outils pour asseoir son autorité et le maître dont la formation est insuffisante éprouve des difficultés pour communiquer avec ses élèves.

La formation pédagogique rencontre aussi un écho favorable chez (Jarraud, 2010) qui plaide pour la formation des enseignants à l'exercice de l'autorité. En effet, les enseignants tuteurs ne sont pas forcément une mauvaise chose. Mais il faut aussi transmettre un véritable bagage de réflexion écrit (Jarraud, 2010). Comprendre ce qu'est l'autorité et ce qu'elle n'est pas dans la relation éducative, le fonctionnement de l'adolescent et ses incidences sur la relation prof élève, son, et notre rapport au savoir, etc., voilà des choses essentielles. Or, cela va être de plus en plus compliqué à transmettre si la formation professionnelle est réduite à presque rien. Donc comment former les professeurs à l'autorité, s'interroge (Jarraud, op cit). La question est complexe, car quand on écoute certains jeunes professeurs, c'est toujours ou trop tôt ou trop tard. Cette réaction s'explique par le fait que tant que l'étudiant n'a pas été confronté à un problème sur le terrain, il n'est pas toujours dans les dispositions intellectuelles pour travailler vraiment le sujet, intégrer les apports du formateur qui pourraient l'aider. C'est pour cela que Jarraud commence toujours ses cours sur l'autorité en disant que ce n'est jamais réglé une fois pour toutes, qu'il faudra y revenir

tout au long de la carrière et en particulier les premières années. Et il choisit avec les étudiants les moments favorables pour y travailler.

Dans le cadre de la formation initiale, il faut d'abord clarifier ce qu'est l'autorité à partir des représentations des stagiaires et des étudiants, puis travailler sur des situations brèves apportées par le formateur, qui amènent aussi les étudiants à parler de leurs pratiques, à analyser et à mettre en commun des réponses possibles dès leurs premières expériences de classe, indique Jarraud, François ; (op cit). Les groupes d'analyses de pratiques professionnelles sont également indispensables. Les enseignants peuvent y aborder des situations qui les préoccupent et l'on retrouve les problèmes de gestion de classe, de discipline et d'exercice de l'autorité. Ces groupes devraient être poursuivis pendant les deux (2) ou trois (3) premières années du début de carrière.

Cela n'exclut pas, par la suite, des apports théoriques ou l'étude de situations pédagogiques et didactiques plus concrètes favorisant l'exercice d'une autorité éducative. Ce travail vient ensuite, car il n'est pas perceptible par les débutants stressés par la gestion de la classe au quotidien. Enfin, Jarraud suggère d'utiliser fréquemment des monographies choisies, écrites par des enseignants qui pratiquent la pédagogie institutionnelle. Elles illustrent souvent comment un enseignant met en œuvre des savoirs d'action en termes de communication ou de dispositifs pédagogiques, permettant de voir comment cela fait progresser des élèves. L'enseignant a besoin d'entrevoir qu'il existe plusieurs façons d'agir possibles, parfois plus efficaces que celles qu'il met en œuvre. L'analyse de situations entre enseignants avec un formateur compétent accélère ce processus de formation.

On retrouve également chez (Perier, 2016) cette idée de formation qu'il décrit comme la condition d'exercice du métier d'enseignant. En effet l'auteur affirme que la formation vise, entre autres, l'amélioration des résultats des élèves. Mais, il ajoute que cette formation professionnelle nécessite du temps et doit être structurée autour d'objectifs précis reposant sur les contenus disciplinaires et pédagogiques.

Parmi les défenseurs de la formation pédagogique et professionnelle de l'enseignant, figure également (Estrela, 1994) qui soutient que la formation est indispensable aux enseignants pour maintenir la discipline et exercer l'autorité en classe. Il faut former les enseignants à la prévention et à l'organisation de la discipline. La prévention intervient en début d'année scolaire et repose sur deux grands principes complémentaires : Le professeur comme agent normatif et le professeur en tant qu'organisateur. Former l'enseignant à jouer un rôle normatif consiste à lui donner des compétences pour qu'il soit en mesure d'analyser les pratiques pédagogiques et de résoudre les problèmes y relatifs. L'enseignant qui organise la discipline représente un modèle basé sur les techniques pédagogiques et la recherche de solutions adéquates aux différentes situations d'indiscipline. Ainsi, il importe que l'enseignant interroge

son enseignement, ses méthodes en lien avec le contexte de sorte à mesurer l'efficacité de sa pratique.

Toutefois, Estrela (op cit) défend la prévention de la discipline sans proposer des solutions concrètes aux problèmes de discipline auxquels les enseignants sont confrontés au quotidien. Sinon, la prévention reste théorique pour des enseignants qui ont besoin des stratégies et des actions précises et concrètes.

Contrairement à Estrela (op cit) et (Altet, 2010) qui sont un peu vagues sur la formation, Perier (op cit) définit les conditions d'efficacité de la formation pédagogique à travers les principes suivants :

- fournir de solides connaissances académiques et didactiques aux enseignants ;
- être en lien avec la recherche en didactique ;
- être conçus en accord avec des besoins identifiés des enseignants et partir de la résolution conjointe des problèmes ;
- être principalement menée au sein de l'établissement ;
- reposer sur des résultats d'élèves ;
- être intégrés dans des objectifs d'amélioration de l'enseignement
- s'inscrire dans un processus continu sur une durée longue période qui respecte les principes de la formation pour adultes et dont l'efficacité sur l'apprentissage est évaluée.

(Blanc-Blanchard, 2013) soutient tout de même que la formation professionnelle assure à l'enseignant la maîtrise des savoirs, des compétences et des méthodes pédagogiques indispensables à l'exercice de l'autorité en classe.

Nous partageons aussi cette idée de formation dans la mesure où elle permet d'établir le lien entre la compétence et l'exercice de l'autorité. La compétence découle en effet de la formation. L'instauration de la discipline en classe est une question de compétence que l'enseignant acquiert par le biais de la formation. C'est par la formation qu'il devient professionnel de son métier. A travers la formation, c'est la professionnalisation de l'enseignant qui est en jeu. Mais pour être plus efficace, la formation à laquelle Estrela (op cit) fait allusion doit aller au-delà des compétences théoriques d'acquisition et de transmission de connaissances et des méthodes pour intégrer la dimension affective et éthique que l'on occulte généralement dans la formation. Ces deux dimensions sont importantes pour créer un climat de confiance nécessaire à l'exercice de l'autorité. Cette idée de formation est pertinente dans le contexte burkinabè où on assiste de plus en plus à des programmes de recrutement d'enseignant sans formation initiale. En effet, dans le cadre du Programme Emploi-Jeunes pour l'Education Nationale (PEJEN) lancé au Burkina Faso en 2016, ce sont plus de huit cent (800) étudiants qui sont recrutés et commis aux tâches

d'enseignement sans formation pédagogique initiale. La formation est nécessaire pour la professionnalisation de tels enseignants en vue de leur permettre d'exercer leur autorité en classe et de développer des compétences pédagogiques.

Acquérir des compétences professionnelles par le biais de la formation

A ce sujet, (Ki, 2018) situe le socle de compétence professionnelle de l'enseignant à plusieurs niveaux que sont : La maîtrise des contenus, l'évaluation des apprentissages, la conscience professionnelle et la maîtrise de la législation scolaire. En effet, chaque classe a un programme d'enseignement que l'enseignant doit dérouler. Pour ce faire, la maîtrise du contenu enseigné est essentielle dans l'enseignement-apprentissage. Elle appelle respect et confiance de la part de l'apprenant. En effet, l'enseignant tire son autorité de la maîtrise des supports didactiques, des cartes, de l'iconographie, des tableaux statistiques, des formules et des événements etc. Ce sont des éléments sur lesquels l'enseignant se base pour se faire comprendre et faire passer le message. Cette maîtrise se mesure à la capacité de l'enseignant à répondre aux questions posées par les élèves et à remédier à leurs difficultés d'apprentissage. A ce propos, (Richoz, 2010) pense que l'enseignant doit faire preuve de compétences pédagogiques et didactique à travers sa capacité d'améliorer les contenus et la structure des cours.

Du point de vue des élèves (que nous avons interrogés dans le cadre de notre mémoire), l'enseignant a de l'autorité quand « *il explique bien les cours* », « *répond correctement aux questions posées en classe* » et « *fait de bons devoirs* ». Le bon devoir est un devoir qui est congruent au contenu dispensé en classe. Le bon devoir, c'est aussi la formulation précise et claire des questions et des consignes d'évaluation. Souvent, il arrive que des élèves ne traitent pas les exercices donnés par le professeur. Cela signifie qu'ils n'ont pas compris les cours y relatifs.

La compétence se mesure également à la capacité à minimiser les problèmes d'expression et les erreurs d'orthographe. Car les fautes, le doute, la contradiction sont de nature à entacher la crédibilité du message ou du contenu enseigné.

L'évaluation permet à l'enseignant de savoir si les objectifs pédagogiques sont atteints.

A l'issue du cours et de l'évaluation, les connaissances initiales de l'élève et celles d'après le cours, doivent être différents. C'est le signe qu'il a appris. Dans le cadre de l'évaluation des apprentissages, l'autorité de l'enseignant se manifeste par le sens de justice et d'équité dans la correction des copies. Être juste dans la correction, c'est arbitrer de manière impartiale les critères et les barèmes de notation et dans la distribution de la parole. En effet, il ne faut pas donner l'impression d'être sévère avec certains élèves et tolérant avec d'autres car les élèves en général, et les adolescents en

particulier, sont sensibles à l'injustice. C'est ce qui les amène à dire que « *certaines professeurs sont chères en notes* ».

Les élèves sont également attentifs aux annotations que l'enseignant porte sur les copies. L'analyse de ces annotations du genre « tu ne vaux rien », « idiot », « nul » montre qu'elles créent chez les élèves un sentiment de découragement et de frustration et sont de nature à dévaloriser, à égratigner leur personnalité. Ces remarques dévalorisantes font perdre à l'enseignant son autorité dans la mesure où les élèves n'ont plus confiance en lui, ni au cours qu'il dispense.

Par contre, d'autres enseignants font des appréciations positives dignes de confiance : « *tu peux mieux faire* », « *révisé bien ton cours* », « *du courage* », « *fais des exercices* ».

Etre juste, c'est aussi dans la distribution de la parole en classe. Faire en sorte que certains élèves ne pensent pas qu'on leur refuse la parole. Sinon ça fait désordre.

Du point de vue de la conscience professionnelle, elle se manifeste par la préparation du cours dont l'instrument est la fiche pédagogique. C'est un outil qui permet à l'enseignant de définir et d'évaluer les objectifs pédagogiques. La fiche pédagogique permet également de motiver ou d'engager les apprenants dans l'apprentissage, de vérifier leur niveau d'acquisition (pré-requis) nécessaire aux apprentissages.

La conscience professionnelle concerne également les principes de ponctualité, d'assiduité, d'hygiène et d'évaluation qui ne s'appliquent pas seulement aux apprenants comme on le pense communément. Mais, c'est à ces principes de conscience professionnelle que les élèves, parents et encadreurs font allusion quand ils disent fréquemment que « *l'autorité de l'enseignant dépend de la façon dont il se comporte avec les élèves* ». Ce comportement est supposé être positif ou exemplaire. Quand un enseignant vient toujours à l'heure, il est régulier au cours, donne des explications satisfaisantes et évalue correctement ses élèves, il s'impose à ces derniers par l'exemple. C'est ce que recommande d'ailleurs le règlement intérieur de l'école dont le respect fait autorité chez l'enseignant en classe et à l'école.

Selon les encadreurs, le personnel de direction et la plupart des enseignants, la connaissance de la législation scolaire est indispensable dans l'exercice de l'autorité de l'enseignant. C'est dans ce sens qu'un encadreur déclare : « *elle permet à l'enseignant de ne pas porter atteinte à son autorité en exigeant des élèves des éléments dont il n'est pas en droit d'exiger d'eux. Il doit connaître les droits et devoirs des élèves, ses propres droits et devoirs et ceux de toute la communauté à laquelle il appartient. Cette connaissance du cadre législatif permet à l'enseignant d'asseoir son autorité non pas sur l'arbitraire, mais sur les questions de droit. En effet, « les élèves ont droit à la parole, au respect, aux explications et à l'évaluation ».*

C'est le règlement intérieur qui consacre les droits et devoirs des élèves. Sa maîtrise évite à l'enseignant de verser dans l'arbitraire en prenant des sanctions abusives : « *expulsions définitives* », « *note-sanction* ». Entre autres devoirs, le règlement

intérieur stipule que les élèves doivent être ponctuels et assidus aux cours, maintenir le silence, être ardu au travail, propres et décents dans l'habillement. En cas de manquement, le règlement intérieur prévoit des sanctions allant de l'expulsion temporaire au retrait de deux points en cas de récidive. En revanche l'élève a droit aux explications, aux encouragements et à l'évaluation.

En somme, la formation pédagogique permet à l'enseignant de restaurer son autorité et de développer des compétences professionnelles liées notamment à la maîtrise des contenus dispensés et l'engagement de l'enseignant à remplir ses obligations professionnelles. Selon (Roland, 2004), il s'agit d'observer les élèves, être reconnaissant envers eux, respecter la parole, installer des rituels, mettre en place des instances participatives, instaurer une discipline raisonnée, des lois claires et des sanctions connues de tous.

La professionnalisation du métier

En vue de valoriser le métier d'enseignant, (El Amin, 2007), se fondant sur les travaux de l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique (OCDE), préconise la professionnalisation du métier. Cette option se justifie par le fait que l'autorité de l'enseignant en dépend. En effet, l'enseignant est un agent social qui doit faire la preuve du caractère professionnel de son travail et accepter la responsabilité sociale que lui impose l'exercice du métier afin de mériter la valorisation de la société. Chaque fois que l'enseignant réussit à donner à son métier une dimension professionnelle, il acquiert de l'autorité. Pour donner plus de la valeur au professionnalisme, les pédagogues doivent chercher à régir leur conditions par un socle de compétences et de code d'éthique élaboré. C'est ainsi que la professionnalisation influencera sur les motivations des enseignants et sur leur parcours intellectuel.

La professionnalisation de l'enseignant repose aussi sur les modalités de recrutement des enseignants. Le diplôme et la sélection sont les critères de recrutement car l'enseignant doit être titulaire d'un diplôme universitaire et être sélectionné parmi les meilleurs étudiants. En effet, le diplôme est la combinaison complémentaire ou successive d'études spécialisées et pédagogiques orientées vers l'éducation. Le recrutement, quelle que soit sa modalité, repose sur la sélection et la formation des meilleurs candidats pour exercer le métier d'enseignant.

La professionnalisation du métier passe également par la définition de critère de formation pour garantir la qualité de l'enseignement. La qualité de la formation des enseignants concrétise la reconnaissance sociale de l'enseignement en tant que métier à part entière. Les critères établis doivent être en congruence avec les besoins locaux et le contexte culturel de manière à garantir aux écoles de formation la validité de cette formation et son adéquation avec les besoins du système éducatif local. La

formation donne l'occasion aux enseignants (surtout les débutants) de vérifier l'ampleur qu'il porte au métier et à leur engagement professionnel, elle permet aussi de développer les qualités pédagogiques dont l'enseignant a besoin pour réussir son métier. L'avantage de la formation est de garantir la stabilité de l'enseignant en se fondant sur ses compétences et sa capacité d'adaptation au changement qui peuvent survenir dans la classe.

C'est dans l'optique de la formation en éducation qu' (Altet 2011), souligne que la formation continue est la seule véritable professionnalisation du métier d'enseignant. Pour défendre cette position, l'auteur fait cas des IUFM en France dont la création en 1991 visait le développement des savoirs disciplinaires enseignés et la pédagogie qui constituent les dimensions essentielles de la formation professionnelle. Selon l'auteur ci-dessus, les IUFM ont permis de développer un nouveau paradigme qui s'inscrit dans une tendance internationale de la professionnalisation visant à former des professionnels de l'enseignement en dépassant le modèle du compagnonnage ou le modèle du maître formé uniquement dans l'expertise académique, sans prendre en compte la complexité réelle du métier. Donc il y a vraiment eu une nouvelle orientation avec les IUFM qui se sont substitués aux anciennes écoles normales et les centres pédagogiques régionaux qui proposaient, un an après la licence, du compagnonnage auprès d'enseignants dans les lycées ou collèges.

Le modèle de l'enseignant professionnel vise à valoriser les compétences et les pratiques professionnelles en lien avec les nouvelles théories d'apprentissage et d'enseignement qui apportaient quelque chose à l'amélioration du métier. En effet, à côté des connaissances disciplinaires, il s'agit de mettre en place des dispositifs articulant le plus possible des moments de théorie en institut et la pratique sur le terrain avec en particulier l'analyse et la résolution des problèmes pratiques.

A travers cette idée de professionnalisation, Altet (op cit) veut établir aussi le lien entre la formation professionnelle et l'exercice de l'autorité dans l'enseignement. En effet, la formation permet à l'enseignant de développer des compétences professionnelles indispensables à l'exercice de son autorité en l'occurrence la maîtrise des savoirs et des procédés de transmission. L'idée c'est de dire aussi qu'il ne suffit pas d'avoir un diplôme académique pour prétendre enseigner sans un minimum de formation initiale. Car on peut avoir les connaissances sans savoir, pour autant, les transmettre. D'où l'importance de la pédagogie et de la compétence qui valorisent l'autorité de l'enseignant.

Les enseignements que nous avons tirés de la formation pédagogique nous ont permis de dire qu'elle est gage de compétences professionnelles indispensables à l'exercice de l'autorité pédagogique. La formation pédagogique est une formation à l'exercice de l'autorité et au professionnalisme des enseignants. Mais cette formation reste théorique et normative dans la mesure où elle reste dans les principes

pédagogiques dont l'application peut poser des problèmes en fonctions des contextes et des approches. En d'autres termes, il ne suffit pas d'avoir une formation pédagogique pour avoir systématiquement de l'autorité en classe s'il ne joue pas sur ses traits de personnalité.

Conclusion

La question de la qualité de l'enseignement a été le fondement de cette réflexion au travers le prétexte sociologique de formation mis en lien avec l'éducation. Il est ressorti de cette réflexion que le sacré lien qui existait entre formation et éducation, gage de la qualité de l'enseignement et de l'enseignant est de plus en plus remise en cause aujourd'hui et ceci entretenu par des politiques éducatives consistant à employer des étudiants comme enseignant sans formation initiale préalable. Il est donc inadapté et dévalorisant de procéder par des politiques qui n'encouragent pas le professionnalisme et la qualité de l'enseignement.

C'est donc au travers la théorie de la professionnalisation de l'enseignement que cette étude a permis de comprendre que la formation pédagogique est indispensable à l'enseignant pour améliorer les résultats scolaires et à asseoir une autorité pédagogique fondée sur la maîtrise du savoir, du savoir-faire, du savoir être, des méthodes y relatives et le contexte social et culturel de l'enseignement. C'est donc par la formation que l'enseignant affirme son autorité et son savoir-faire sur l'enseigné afin de lui permettre d'améliorer ses connaissances. Il est tout à fait compréhensible de savoir et de retenir que plus l'enseignant est formé sur le plan professionnel, plus, il est à mesure de traduire cette compétence sur les enseignés.

En définitive, nous retenons que certes, pour une professionnalisation du métier d'enseignant, il faut de la volonté politique, autrement dit des politiques éducatives orientées vers la professionnalisation du métier d'enseignant, mais encore faut-il que ces politiques ne dépendent de la seule et volonté et pouvoir des gouvernants africains ?

Références bibliographiques

- 1- ALTET, MARGUERITE (2011). « La formation continue seule véritable professionnalisation du métier d'enseignant », *Formation et pratique d'enseignement en question* n°12, pp 45-53
- 2- BLANC-BLANCHARD, VERONIQUE. (2013). « Pourquoi et comment restaurer l'autorité à l'école. », *La quinzaine Universitaire du SN-ALC*, n° 1358, pp 7- 9
- 3- DUMEZ HERVE (2016), *Méthodologie de la recherche qualitative. Les questions clés de la démarche compréhensive*, Vuibert, 2e édition, 256 p.
- 4- EL AMIN, ADNAN (2007). « Valorisation du métier d'enseignant ». <http://search.shamaa.org/PDF/43244Fr/ElAmineFr43258.pdf> pp 1-32 consulté le 06 Février 2020
- 5- ESTRELA, MARIE TERESA. (1994). *Autorité et discipline à l'école*. Paris, ESF, p 124
- 6- JARRAUD, FRANÇOIS. (2010). « L'autorité : Deux lectures d'une seule crise ». *Le café pédagogique*, n° 189, p 111
- 7- KI, ERIC ZONGUI. (2018). Gestion de l'autorité de l'e enseignant dans le processus d'apprentissage des adolescents du post primaire. « Mémoire de Master », LAPAME, Université Norbert Zongo, Koudougou
- 8- Lombard, Jean. (2019). *L'école et l'autorité*. Paris, Harmattan
- 9- Perier, Pierre et al Mons, Nathalie, Chesné Jean-François (2016). *Attractivité du métier d'enseignant. Etat des lieux et perspectives Rapport scientifique*, Paris, CNESCO
- 10- RICHOSZ, JEAN-CLAUDE. (2010). *Gestion de classe et d'élèves difficiles*, Paris, Favre
- 11- KI ERIC., ZONGUI., FAYAMA TIONYELE. (2019) « Autorité et autoritarisme dans la pratique de classe : comment exercer son autorité sans être autoritaire ? » *Revue EDUCOM*, n° 009, Décembre 2019, Université de Lomé, pp706-736